



## **Avis public** **Demande de dérogation mineure**

AVIS EST DONNÉ QUE lors de la tenue de l'assemblée régulière du 2 avril 2019 à 19h00 heures, à la salle de la FADOQ du Centre communautaire Georges-Perron, située au 14 rue Philippe-Côté, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure.

Cette demande a pour effet d'autoriser pour le garage situé au 29 rue Rix une marge de recul latérale de 0,32 m, une marge de recul arrière de 0,53 m et une corniche à 0,08 m de la ligne de propriété alors que le minimum requis pour les marges est de 1 m et de 0,60 m pour la corniche. Ces dérogations ont pour but de régulariser la situation.

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de cette demande lors de la tenue de cette assemblée.

DONNÉ à Bedford, ce 13 mars 2019.

Guy Coulombe  
Directeur général